

# CAMP DE JOUR DE GO JEUNESSE - MONTRÉAL



## MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES

Voici les quatre directives générales de la Santé publique qui seront appliquées en tout temps cet été :

### **Activités extérieures**

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter le cadre légal.

### **Limitation des contacts physiques et partage de matériel**

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre participants du même groupe (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches...).

### **Mesures d'hygiène**

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection (des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires) et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

## GÉNÉRALITÉS

### Politique d'inscription :

<https://gojeunesse.org/pour-les-jeunes>

Toutes les semaines que vous avez réservées sont considérées comme un engagement. Nous réservons la place à votre enfant cependant il vous sera demandé de payer un pourcentage lors de cette inscription, puis la balance sera due 21 jours avant le début de ladite semaine réservée afin de nous permettre une meilleure organisation des groupes.

Notre site Internet est composé d'un **espace membre** spécialement conçu pour vous. Nous nous demandons d'inscrire vos enfants et de commander vos semaines de camps, de relâche ou autres programmes :

<https://gojeunesse.org/espacemembre/>

### **Accueil à 9h et Départ à 16h**

L'accueil et le départ se feront sur le terrain de soccer du parc Toussaint-Louverture.

\*En cas de pluie, l'accueil et le départ se feront par groupe dans leur local respectif.

### **Tenue vestimentaire**

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

#### Habillement fortement suggéré

- Culotte courte
- Gilet à manches courtes
- Espadrille fermée
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

#### Chandail officiel

Chaque enfant aura un t-shirt à l'effigie du camp de jour pour un **coût unique de 10\$**. L'animateur le remettra lors de sa première journée au camp de jour, ce dernier est **obligatoire tous les jeudis** pour les sorties à l'extérieur du site du camp de jour.

**NOTE** - En cas de perte du chandail, vous avez l'obligation d'en racheter un auprès de **Go Jeunesse** pour les sorties extérieures le jeudi.

### **Matériel obligatoire**

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas (**lunch froid** pour le dîner, il ne sera pas possible de réchauffer le repas)\*
- Gourde d'eau
- Maillot de bain (une pièce pour les filles et short de bain pour les garçons), casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire protectrice
- Vêtements de rechange
- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches ou vestes.

**Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.**

### **Matériel interdit**

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise explicitement. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Camisoles
- Jupes et robes
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison
- Objets électroniques
- Téléphone portable

### **Code de vie**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles de tous les animateurs et du camp de jour;
- je participe activement aux activités et je m'amuse;
- je respecte les règles de distanciation physique que mon animateur m'aura expliqué au préalable;

## INFORMATIONS À TRANSMETTRE AUX PARENTS - CAMP DE JOUR DE GO JEUNESSE - MONTRÉAL

Mise à jour : Avril 2024

- je respecte les règles d'usages concernant le port du masque;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- je reste en tout temps avec mon animateur et mon groupe;
- je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- je suis poli et respectueux avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
- frapper les autres ou me battre;
- me sauver;
- crier des noms;
- lancer des objets;
- être arrogant envers les animateurs;
- briser du matériel;
- vandaliser le site ou les bâtiments.

### Horaires

Les activités régulières du camp de jour débutent à 9 h et se terminent à 16 h. Avant et après ces heures, il est possible d'utiliser le **service de garde**, soit de 8 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h.

**NOTE – Nous vous rappelons que le lundi 24 juin et le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 étant des jours fériés, il n'y aura pas de camp ces jours-là.**

### Heures d'ouverture et service de garde :

Nous offrons un service de garde de 8h30 à 9h00 et de 16h00 à 18h00.

Un coût **unique** de 10\$ par jour sera demandé pour la garde de votre enfant.

### Frais de retards et pénalités

Lorsque l'enfant est inscrit au service de garde, des frais de **5 \$ par tranche de 10 minutes** sont imposés aux parents qui ne respectent pas les heures d'ouverture du service de garde, soit : 8 h 30 pour l'arrivée et 18h pour le départ.

Si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde ou s'il n'a pas l'autorisation de quitter le camp seul, les parents devront venir le chercher à 16h. A 16h15, l'enfant sera transféré au service de garde, où des frais de retard fixes de **10 \$ sont imposés automatiquement**.

Le paiement des pénalités doit être fait en argent comptant le jour même de ladite pénalité.

## **Dîner et collations**

La période du dîner est de 12 h 00 à 13 h 00. Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi dîner sainement. **Il ne lui sera pas permis d'aller s'acheter de la nourriture.** Les animateurs dînent avec les enfants.

### **Prenez note que les enfants n'ont pas accès à des réfrigérateurs, ni à un four à micro-ondes.**

Pendant la journée, deux périodes sont réservées pour la collation en avant-midi ainsi qu'une dans l'après-midi. Une collation pour chacune de ces périodes sera remise aux enfants.

Pour des raisons d'allergies et pour suivre la réglementation sanitaire, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

### Suggestion de boîte à lunch

- Gourde d'eau
- Un dîner santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est **interdit** de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également **interdits**. Il est de votre responsabilité d'aviser **Go Jeunesse** de toute allergie et de fournir à votre enfant son Épipen.

### \*Références Internet pour idées de boîte à lunch santé

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx>

<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?bons-coups-une-boite-a-lunch-sante>

## **Contrôle des départs à la fin de la journée**

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter à l'animateur ou au responsable du service de garde auquel cas. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences et lui demandera de le parapher (mettre ses initiales).
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présence sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser à l'avance par email ou par téléphone. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.
- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.

- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez l'animateur de votre enfant ou auquel cas le responsable du service de garde le matin afin que votre enfant soit prêt à votre arrivée.

#### **Procédure en cas de retard ou d'absence**

- Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir. Si vous arrivez en retard une journée de sortie et que votre enfant a raté l'autobus, vous ne serez pas remboursé et devrez garder votre enfant avec vous toute la journée.

#### **Absences :**

- Vous devez aviser la coordination du camp de l'absence de votre enfant en communiquant au 514-872-7948 ou [goadmin@gojeunesse.org](mailto:goadmin@gojeunesse.org)
- Un responsable du camp de jour effectuera un appel de vérification en cas d'absence de votre enfant non motivée **après 10h00 le matin.**

#### **Procédure de communication**

- N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe **en tout temps** durant les heures du camp de jour et du service de garde au 514-872-7948. Une boîte vocale est disponible au besoin.
- Chaque vendredi précédant la semaine de camp de votre enfant, vous recevrez, par courriel, via l'Infolettre, les informations pertinentes pour la semaine à venir.

#### **Procédure d'annulation par le participant**

- Toute demande d'annulation d'inscription doit être transmise par écrit à la coordination par email à [goadmin@gojeunesse.org](mailto:goadmin@gojeunesse.org) au plus tard **deux semaines avant le début du camp** et accompagnée d'un réel justificatif. Aucun remboursement ne sera effectué à moins que l'activité soit annulée par **Go Jeunesse** ou en raison d'une incapacité physique du participant, sur fourniture d'un billet de médecin.

#### **Politique de remboursement :**

Toute demande de remboursement doit être faite au moins 2 semaines avant le début des activités. Des frais d'administration **de 10% du montant régulier** seront retenus sur les montants à déboursés.

Aucun remboursement ne sera effectué après le début de la semaine.

**Annulation par Go jeunesse :**

Go jeunesse se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison, dans l'éventualité où elle ne peut pas offrir le service. Un remboursement complet et sans pénalité sera alors effectué au prorata des activités annulées.

**Tarification du camp :**

Go jeunesse soutient les familles à faibles revenus de Ville-Marie et les familles montréalaises. Notre tarif régulier reste très bas. Cependant pour certaines familles de l'arrondissement Ville-Marie à très faibles revenus et les enfants des habitations Jeanne-Mance où nous sommes situés, nous offrons un tarif particulièrement réduit avec preuve de revenu à l'appui.

Nous demandons aux familles qui choisissent l'option faible revenu de fournir **une preuve de ce faible revenu et doivent obligatoirement être domiciliées dans l'arrondissement Ville-Marie dès leur inscription.**

**PAIEMENTS**

- En ligne : Paiement complet par semaine ou en totalité seulement par carte de crédit VISA ou MASTERCARD
- Si impossible par internet : Paiement comptant accepté en personne
- Nous n'acceptons pas les chèques.

**Grille tarifaire 2024**

Résidents à faible revenu de Ville- Marie et des HJM	Preuve de revenus et /ou de résidence (HJM)	<b>25\$/semaine</b>
Tous les résidents de Montréal	Preuve de résidence	<b>80\$/semaine</b>
Les résidents Hors Montréal	N/A	<b>100\$/semaine</b>

- **Accompagnement pour les enfants à besoins spéciaux :**  
(Un accompagnateur-trice pour un enfant, un pour deux ou un pour 3). La demande d'accompagnement doit être faite en début mars de l'année en cours.
- **Autres frais :** T-shirt, casquette : 10\$ par enfant
- **Sorties extérieures de Montréal ou classe verte :** des frais additionnels de 10 à 20 \$ pour la semaine concernée, peuvent être demandés pour le transport.

**Documents nécessaires lors de l'inscription au tarif réduit**

- Un relevé d'impôt à la demande du tarif réduit.

### **Reçu d'impôt :**

- Selon la Loi sur l'impôt, les frais de garde seront émis au plus tard le dernier jour de février au nom du parent payeur à la condition que celui-ci fournisse son numéro d'assurance sociale. En faire la demande à travers votre inscription sur le site Internet. Vous pouvez communiquer avec la direction à cet effet : **514-872-8021** ou [valeriekoporek@gojeunesse.org](mailto:valeriekoporek@gojeunesse.org)

### **Médicaments prescrits**

Tous les médicaments prescrits doivent être remis au responsable du service de garde à l'arrivée, (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Les médicaments seront administrés à l'enfant par le responsable des premiers soins, selon la posologie indiquée. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

### **Maladie**

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Diarrhée
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Fièvre de 39° Celsius (102° Fahrenheit) ou plus
- Maladie infectieuse
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Symptômes COVID-19

**NOTE** – Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

### **Urgence**

Si la Ville de Montréal juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

### **Autorisation d'utilisation d'image**

Les participants aux activités de la programmation de Go Jeunesse acceptent l'utilisation, la publication et la diffusion des photos prises lors des activités organisées sans qu'il ne reçoivent de compensation.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, merci de le préciser clairement, en nous faisant parvenir un courriel à cet effet à l'adresse [goadmin@gojeunesse.org](mailto:goadmin@gojeunesse.org) .